

L'essentiel de Château



CHÂTEAU sur EPTÉ

LES BORDEAUX
DE ST CLAIR

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi d'habiter à Château sur Epte, *Les Bordeaux de st Clair*, Le Conseil Municipal et moi-même sommes très heureux de vous y accueillir.

Bienvenue en Normandie, Bienvenue à Château.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil, les premières informations utiles à votre arrivée.

Château sur Epte a la particularité d'avoir un patrimoine classé et inscrit au Bâtiment de France.

Le site de Château- sur- Epte est situé à Château le haut (*) sur une butte féodale qui domine le territoire de la commune à 100 mètres environ d'altitude. La rivière l'Epte longue de 113 km est un affluent rive droite de la Seine, traverse le village et délimite la région de Normandie et de l'Île de France, les départements du Val d'Oise et de l'Eure.

Château sur Epte compte 658 habitants, et se trouve dans le Vexin Normand à proximité de la RN14 entre Paris à 74kms et Rouen à 56 kms.

Très bien situé et souvent envié pour l'ensemble de ses commodités :

Maison de Santé, Ecole, Dépôt de pain-Epicerie, Assistantes maternelles. Votre nouvelle commune compte également plusieurs entreprises. N'hésitez pas à les interroger pour vos travaux et dépannages.

Château-sur-Epte est rattaché à la communauté de communes du Vexin Normand.

Ce qui vous permettra de bénéficier de tarifs privilégiés des piscines de Trie-Château et d'Etrépagne, de la Médiathèque, des centres de loisirs et de la crèche capucine à Gisors. Sachez en profiter, venez vous renseigner en mairie.

Et pensez également que **la voie verte Gisors-Gasny (ancienne voie ferrée désaffectée et future liaison Paris Londres) longue de 28 km passe aux Bordeaux de st Clair.**

Alors le week-end prenez votre vélo, votre trottinette ou votre bâton de marche et allez à la découverte de votre nouvelle région.

Enfin soyez conscient que le Conseil Municipal, le personnel communal et moi-même sommes à votre disposition pour tout ce qui concerne de loin ou de près la vie de votre nouvelle commune.

À TRES BIENTÔT

Nathalie Caillaud

(*) Il appartient à l'association Héritage historique

Le secrétariat de mairie

Nadine, notre secrétaire vous accueille :

Le lundi de 10 h à 12 h

Du mardi au jeudi de 14 h à 17 h

Le vendredi de 14 h à 17 h 30



Nos coordonnées :

Mairie de Château sur Epte

1 route de Paris

27420 CHÂTEAU SUR EPTÉ

01 34 67 60 18

mairie.chateausurepte.27@wanadoo.fr

www.chateau-sur-epete.fr

Page facebook : Mairie de Château sur Epte

Enfants - Scolarité

Assistantes maternelles - Si vous souhaitez avoir des renseignements sur les assistantes maternelles de la commune, la Mairie dispose d'une liste.

Ecole - La commune dispose d'une école, maternelle et primaire, vos enfants pourront être scolarisés de la petite section au CM2. L'accueil des enfants se fait dès de l'âge de 3 ans. La directrice de l'école, Mme SEIGNE prend en charge les inscriptions sur rendez-vous à partir du mois de mars.



Jessica - ATSEM

Garderie - L'école dispose d'une garderie le matin (7h00-8h30) et le soir (16h30-19h00). Toute inscription pour la garderie doit se faire auprès de nos animatrices Laura et Vanessa.

Cantine - L'école dispose aussi d'une cantine du lundi au vendredi sauf le mercredi, le service est assuré par Laura, Valérie et Vanessa. L'inscription de votre enfant se fait auprès de Laura.

Tél : 06 47 73 47 30

Accueil de loisirs du mercredi - La Communauté de Communes du Vexin Normand organise dans les locaux de la maternelle, un accueil de loisirs tous les mercredis sur le temps scolaire.

Contactez Mme Cécile LOISON soit par téléphone au 02 32 27 41 21 soit par mail cecile.loison@ccvexin-normand.fr



Laura – Valérie - Vanessa

Transports scolaires - Les collégiens et lycéens disposent de cars qui vont au collège et lycée de Gisors. Le transport est assuré par la Région Normandie

[Nomad | Région Normandie](#)

La bibliothèque

La bibliothèque est à votre disposition (dans la cour de la mairie) le **mercredi et le vendredi de 14 h à 18 h**.

Tout au long de l'année, elle vous proposera des animations à thèmes variés (jeux de société, contes d'halloween, de Noël, des ateliers loisirs créatifs...).

Notre bibliothèque est en partenariat avec la Communauté de Communes du Vexin Normand. Vous avez besoin d'un livre qui n'est pas disponible à Château, une des bibliothèques du réseau l'aura sûrement. Il suffira de le commander et il arrivera à Château.

Si besoin, Aline se fera un plaisir de vous renseigner : 01 30 27 45 43

bib.chateau@wanadoo.fr

Visible aussi sur facebook : bibliothèque Château Sur Epte



Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont ramassées le JEUDI matin pour les bacs noirs et l'après-midi pour les bacs jaunes toutes les deux semaines mais vous devez sortir vos poubelles le MERCREDI soir. **Les poubelles doivent être rangées après le ramassage.** Concernant les bouteilles et autres déchets en verre, ils devront être mis dans les containers situés sur le parking de la boulangerie, les Planchettes et rue de Vesly.



Pour tous vos textiles, un container Relais est installé sur le parking de la boulangerie, parfois les objets des uns peuvent faire le bonheur des autres.

Les poubelles sont fournies par le SYGOM. Si vous ne possédez pas les nouveaux containers ou si vos containers sont trop petits, merci d'appeler le 02 32 54 47 64. www.sygom.fr

Les tontes et le bricolage

Didier Boulé et Thierry Duval, cantonniers de la commune, assurent la collecte des déchets verts résultants de l'entretien des pelouses, tous les lundis matin (sauf jour férié qui sera reporté au mardi) d'avril à octobre. Les sacs (fournis en Mairie) doivent être déposés à l'entrée des habitations en bordure de la voie publique. Les branchages ou autres résidus d'arbres ne seront pas ramassés. Pas de collecte au mois d'août.



Pour un « bien vivre ensemble », les horaires de tonte et de bricolage sont réglementés même si nous comprenons que vous ayez des travaux et des aménagements à réaliser. Il est très important de respecter la quiétude de vos voisins.

Votre mairie ramasse vos tontes !

Horaires des tontes et bricolage:

jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30

Samedis de 9h à 12 h et de 14h30 à 19 h 30

Dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

L'éclairage public

Vous constatez que l'ampoule du réverbère devant chez vous ou ailleurs ne fonctionne plus. N'hésitez pas à le signaler en mairie. Par contre, il faudra être patient car le coût est très important pour la faire changer. Nous attendons qu'il y en ait plusieurs à changer pour faire intervenir l'entreprise.

La déchèterie

Vous avez accès à toutes les déchèteries du territoire. La liste et les horaires sont disponibles sur le site www.sygom.fr . Pour y accéder, il faut demander votre vignette d'accès sur ce même site.

Les feux

La réglementation sanitaire départemental stipule que les feux de déchets verts ou autres sont strictement interdits dans le périmètre urbanisé.

Informations administratives



Si vous souhaitez faire une carte d'identité ou un passeport, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Gisors ou d'Etrépnay en ayant au préalable complété un dossier sur www.ants.gouv.fr.



Même l'achat des timbres fiscaux se fait en ligne sur www.timbres.impots.gouv.fr

Journée Défense et Citoyenneté

Le recensement pour la JDC doit se faire dans les 3 mois qui suivent les 16 ans du jeune et est obligatoire.

Un site est désormais dédié à cette inscription www.majdc.fr

Vous pourrez à tout moment vous inscrire, modifier vos informations, visualiser votre convocation et l'imprimer, demander une exemption (sur justificatif) ou changer la date de JDC en cas de nécessité.

Le recensement en mairie reste toujours possible.

Elections

Les inscriptions sur la liste électorale peuvent s'effectuer en mairie à tout moment avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Location de la salle des fêtes

Une salle des fêtes est à votre disposition à côté de la mairie pour vos réunions familiales. Le tarif pour les habitants de Château sur Epte est de 500 € le week-end. Si vous réservez la salle et qu'il y a un jour férié accolé, 100 € de plus vous seront demandés. Vous avez aussi la possibilité de louer de la vaisselle (2,00 € par personne), un barnum (uniquement monté à la salle des fêtes) (300 €), deux petites tonnelles (3m x 3 m) (50 € chacune) ou des tables rondes de 8 personnes (10 € chacune).

Les réservations se font à la mairie aux heures d'ouverture ou auprès de M. Martial Ragel (premier adjoint) au 06.78.80.72.40.

Relève des compteurs d'eau

La commune gère entièrement son réseau d'eau potable. C'est pourquoi, dès la moindre question, il ne faut pas hésiter à venir en mairie.

La relève des index des compteurs d'eau se fait 2 fois par an (juin et décembre). Pour se faire, vous avez deux possibilités : soit vous souhaitez que nos agents passent à votre domicile (il faut alors prendre rendez-vous) soit vous nous envoyez en mairie une photo de votre compteur avec les chiffres bien lisibles.

Suite à cette relève, vous recevrez l'avis des sommes à payer du trésor public. Vous pourrez régler votre facture par chèque ou par carte bancaire. Vous avez aussi la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique en déposant un RIB en mairie. Si vous souhaitez un échancier, voyez directement avec le trésor public.

Il est recommandé de surveiller régulièrement votre compteur. Si vous constatez une consommation anormale, appelez tout de suite un plombier, cela évitera un montant important de votre facture. Si la fuite est avant compteur, prévenez la mairie qui fera intervenir Suez.

Vous vendez votre maison, contactez-nous pour nous informer de votre départ, nous viendrons relever votre compteur.

Les boîtes aux lettres

Pour une meilleure distribution du courrier, il est impératif que vous mettiez **le nom de tous les membres de votre foyer ainsi que le numéro de votre rue**. En cas de non respect, votre courrier sera de retour à la poste de Gisors.



Travaux et permis de construire

Dès lors que votre projet dépasse 5m² mais reste inférieur à 40 m² vous devez déposer une déclaration préalable de travaux (les terrasses ne sont pas soumises à déclaration). Au-delà, il faudra faire un permis de construire. Toutes modifications de façade, de clôture, de couleur, de matière, la pose de velux... sont soumises à autorisation d'urbanisme.

Il est désormais possible d'effectuer le dépôt des demandes d'urbanisme, au choix : auprès du secrétariat de mairie, ou sans se déplacer via un guichet numérique accessible à l'adresse internet suivante : <https://gnau6.operis.fr/gisors/gnau>

Les petits plus de la mairie

Le Noël des enfants

La commune offre un cadeau de Noël à tous les enfants jusqu'à 10 ans. Si votre ou vos enfant(s) sont déclarés en mairie, vous recevrez dans votre boîte aux lettres un catalogue de jouets, vous y ferez votre choix et nous retournerez celui-ci dans les délais impartis.

La remise du cadeau se fait accompagné d'un goûter et d'une animation et surtout il est remis par le Père-Noël en personne !!

Le repas et le colis des seniors

Vous avez 65 ans et plus et n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, présentez-vous en mairie, pour vous inscrire au repas des seniors de la commune qui est organisé chaque fin d'année.

Vous avez 70 ans et plus, inscrivez-vous pour le colis de Noël.

Les commandes groupées

La mairie sait qu'il n'y a pas de petites économies. C'est pour cela que durant l'année, plusieurs ventes sont organisées, notamment vente de fioul domestique, granulés à pellet, de pommes de terre et poulets fermiers... Bien entendu la commune fait tout son possible pour vous proposer des tarifs avantageux et des produits de qualité.

ARRETE DU MAIRE
N 22-10-02

Le Maire de la Commune de CHATEAU-SUR-EPTE,

Vu les pouvoirs de police conférés au Maire en vertu de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales lui permettant de réprimer les atteintes à la tranquillité publique,
Vu le Code de la santé publique, notamment son article R.1336-6 et suivants,
Vu la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants,
Vu le Code Rural, notamment les articles L211-11 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral du 20 août 2024 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage N° 19/14 modifiant les horaires des activités bruyantes,

A R R E T E

Article 1 : Sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif et répétitif et notamment ceux susceptibles de provenir :

- de réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite ;
- des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, débroussailleuses, tailles haies, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques, etc. peuvent être effectués du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h et le dimanche ainsi que les jours fériés de 10h à 12h.

Toute infraction constatée en dehors des horaires autorisés au présent article sera sanctionnée d'une amende de **135 € et en cas de récidive le montant sera de 450 €.**

Article 2 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Faute de quoi, les aboiements répétés seront sanctionnés d'une amende de **50 € et de 135 € en cas de récidive.**

Les propriétaires de chiens errants sur la voie publique se verront sanctionnés d'une amende de **30 €**, dans le cas où la commune serait dans l'obligation d'emmener l'animal chez un vétérinaire afin d'avoir d'identité du propriétaire.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Préfet de l'Eure
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vexin sur Epte

Le présent arrêté sera affiché et publié conformément aux dispositions en vigueur.

CHATEAU-SUR-EPTE, le 26 juin 2025

Le Maire

Nathalie CAILLAUD



La santé

La maison médicale

Les professionnels de la santé seront heureux de vous accueillir. La maison médicale est composée de :

- 4 médecins généralistes
- 2 infirmières
- 1 psychologue
- 1 pédicure-podologue
- 1 orthophoniste
- 1 chirurgien orthopédiste
- 1 sage-femme
- 2 ostéopathes
- 1 masseur-kinésithérapeute
- 2 chirurgiens dentiste – orthodontiste
- 1 psychomotricienne

Les secrétaires, Valérie et Isabelle vous renseigneront au 01 34 67 69 59



La pharmacie BERTHOMIER

Du lundi au vendredi :
9h - 12h15 et 14h - 19h15

Le samedi : 9h - 14h

01 30 36 03 02

Les commerces

Les délices de Château

Le dépôt de pain - épicerie est ouvert :

- Lundi, Mardi, mercredi, vendredi, samedi :
7h30 – 13h / 16h – 19h30

- Dimanche : 7h30 – 13h

Fermé jeudi toute la journée et dimanche après-midi

Le Relais Normand



Restaurant routier ouvert du lundi au vendredi



La Casa di Olivio



Le P'tit marché

Tous les vendredis de 15h30 à 18h30



Tous les dimanches soir sur le parking de la boulangerie

Les entreprises, artisans et services de Château

Métallerie / Serrurerie SARL ART TECHNO



Portails, Clôtures,
Garde-corps,
Portes Métalliques ...



10 Route de Rouen
27420 Château Sur Epte

www.art-techno.fr



Contact Emmanuelle : 06 87 30 54 59 / Atelier : 01 34 64 23 65



Silvain THIBAUT

47, rue Marcel Dassault
92100 Boulogne-Billancourt
T. 01 34 67 60 65 - F. 01 34 67 70 72
✉ silvainthibault@stb-electricite.fr



SILVIO DIAS
PEINTURE - VITRERIE
PAPIERS PEINTS
9 Impasse des Planchettes
27420 CHATEAU SUR EPTÉ
Tél./Fax : 01.34.67.64.24
dias.sylvio@orange.fr



Net - hygiène
Société de nettoyage et d'entretien
Mr Inacio
Gérant
20 rue des marais
27420 Château sur epte
Port. 06 23 64 69 32
TEL. 01 34 67 68 77
inacio.fernando@neuf.fr

TAXI CLUB AFFAIRES
06 60 51 32 73



CONVENTIONNÉ CPAM
TOUTES DISTANCES



zouaoui.viptransport@yahoo.fr




VIDANGE
FOSSE TOUTES EAUX
BAC DÉGRAISSEUR
EARL DU DONJON
Maxime & Alain CAILLAUD
06 74 89 02 43 - 06 61 06 06 97
sdonjon@orange.fr
7, chemin des Gardes
27420 CHÂTEAU-SUR-EPTE
N° d'agrément : 2018NEN270361




Cimes & Racines
Sébastien
06 35 57 08 47
DÉMONTAGE
REBATTAGE DELICAT
TAILLE ET SOINS DES ARBRES
7, rue de Gisors -
27420 Château sur Epte
site: 012 330 100 0000

accoucher sereinement



MARY PIGEON
Doula
accoucher_sereinement
06 14 10 07 31



Mireille Maitrot
Coach
en
Décoration & Feng Shui
06 80 82 08 32
www.zoomlog.net



141 route du Bel air-27150 Lonchamps

Cyril Roméo
Président
ecc.developpement@orange.fr
06 71 16 82 77 / 02 32 27 14 39

- Produits et consommables d'hygiène
- Equipements de protection individuel
- Fournitures et peintures pour le bâtiment

★ **De mèches et de barbe**
La beauté des Hommes et des Femmes à domicile



06 19 60 01 25
Facebook: Julie dmdb



Alison esthétique
Esthéticienne
Prothésiste ongulaire
à Château-sur-Epte
07.50.98.31.89
Alison esthétique
[Alison_esthetique27](https://www.instagram.com/Alison_esthetique27)

Pose d'ongles en gel :
Manucure 40 à 45 min
Pédicure 30 à 35 min
Pols 25 min

Épilations :
Sourcil 5 min
Aisselle 10 min
Aisselle 10 min
Cuisse 10 à 15 min
Cuisse 10 à 20 min
Jambes 10 à 15 min

06 60 64 42 75



SARL FERREIRA BÂTIMENT
FERREIRA BÂTIMENT
TOUS CORPS D'ÉTAT
Maçonnerie - Couverture -
Carrelage - Isolation

Numéros & adresses utiles

Mairie

01.34.67.60.18

1 route de Paris

mairie.chateausurepte.27@wanadoo.fr

Ecole Primaire / Maternelle

2 rue de la Libération

01.34.67.65.80

Cantine / périscolaire

06 47 73 47 30

Maison médicale

01.34.67.69.59

Communauté de communes du Vexin Normand

3 rue de Vatimesnil

27150 ETREPAGNY

02.32.55.89.50

www.cdc-vexin-normand.fr

L'Agence Postale communale

01 34 30 98 90



CHÂTEAU-/EPTÉ

Restez informé en temps réel : téléchargez « Panneaupocket »

LES ALERTES ET INFORMATIONS DE VOTRE MAIRIE SONT SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT
Pas de compte à créer : 100% anonyme !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur App Store, Play Store ou AppGallery.

Ouvrez PanneauPocket, recherchez votre commune et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour rajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

Disponible sur App Store | Google Play | AppGallery